

introduisit le premier la musique dans la liturgie romaine. « Il « établit que : les cent-cinquante psaumes de David seraient « chantés, avant le sacrifice, avec antienne, et par tout le « monde, ce qui n'avait pas lieu auparavant ; car, on réci- « tait seulement l'épitre du bienheureux apôtre Paul et le « saint Evangile, après quoi la messe avait lieu. Il établit « pareillement qu'on chanterait à la messe, après l'office, le « graduel, c'est-à-dire le répons qui se dit sur les degrés (1). » En 601, saint Isidore de Séville institua la liturgie mozarabe ou gothique. Cette liste serait longue et fastidieuse si je la continuais, cependant je dois dire que l'Allemagne et d'autres pays de l'Europe eurent et ont encore des liturgies propres.

La musique dont se servirent ces liturgistes célèbres, n'était autre que la musique grecque avec ses sept modes, ses trois genres et ses ordres. On se ferait une fausse idée de la musique des Grecs anciens, si on la comparait à la musique ecclésiastique que nous connaissons. Les arts, comme la civilisation, étaient fort avancés dans cette nation célèbre ; et, il est probable que nous admirerions sa musique, si la tradition et la science nous en avaient été conservées, comme nous admirons l'architecture de ses temples et la beauté de ses statues.

Pour écrire leur musique, les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet, disposées ou tronquées de certaines façons. Les Romains substituèrent leur alphabet à celui des Grecs ; au lieu de renverser ou de tronquer les lettres, ils indiquèrent la première octave par des lettres majuscules, la seconde par des minuscules, la troisième par des doubles minuscules. Cette notation porte le nom du philosophe Boëce.

Malgré l'opinion de plusieurs écrivains ecclésiastiques qui soutiennent, qu'en admettant la musique dans l'Eglise et dans la liturgie, les évêques avaient moins songé à créer

(1) Liber pontificalis in Celsidinum.